



A l'occasion des fêtes de fin d'années, nous organisons un après-midi récréatif pour les enfants de nos trois villages (le 5 Décembre)

Les personnes désirant s'investir pour aider à la préparation de cette petite fête sont les bienvenues ( téléphoner à la mairie les mardis après-midi au 03 29 89 09 38

ou écrire par mail : [commune.valbois@orange.fr](mailto:commune.valbois@orange.fr) )



Le 5 Avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de vos téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 Avril pour chacun de vos postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant pour un coût de l'ordre de 25 euros), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Pour en savoir plus sur le passage à la TNT HD et être prêt le 5 Avril vous pouvez venir consulter la documentation à la mairie

ou téléphoner au 09 70 81 88 18.

vous pouvez également vous connecter sur le site :

[recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

## Journal de VALBOIS

N°5



Nous profitons de cette magnifique saison qu'est l'automne pour vous parler de la forêt :

nos forêts en Meuse couvrent 37% de la surface du département dont 43% sont des forêts communales

Nous allons donner quelques réponses à vos questions les plus fréquentes :

A quoi servent les arbres récoltés ?



Chaque année en France , 37 millions de mètres cubes de bois sont commercialisés.

Ces bois sont utilisés comme bois d'œuvre, bois d'industrie et bois d'énergie. Pour construire, aménager, meubler, emballer, écrire, ou se chauffer, à chacun son utilisation du bois !

L'intérêt actuel porté au matériau bois est manifeste par exemple, en 2011, plus d'une maison individuelle sur 10 a été construite en bois.

### Pourquoi les branches sont conservées sur le sol après une coupe ?

Les branches contiennent une grande partie de la matière organique et participent, avec la chute annuelle des feuilles, à l'enrichissement du sol. C'est pourquoi pour le respect de l'écosystème forestier, elles sont laissées volontairement sur le parterre de la coupe.

### Pourquoi des bois morts sont laissés au cœur de la parcelle ?

Le bois mort est source de vie. Il est utilisé comme habitat pour certains oiseaux, petits mammifères et pour de nombreux insectes (plus de 350 espèces sur le chêne). Il sert également de nourriture à de nombreuses espèces animales ou végétales.



### Pourquoi l'ONF entrepose du bois en bordure de chemin ou sur des places réservées ?

Le bois n'est pas abandonné pour autant. Le bois de chauffage est stocké plusieurs mois le long des chemins afin de le faire sécher et de limiter les transports liés au conditionnement, à la transformation et à la livraison. Quant aux grumes, elles sont acheminées sur une place de dépôt pour qu'elles puissent être triées et présentées en vue de leur vente.

### Les interventions rendent parfois les chemins impraticables ?

Avant les coupes, il y a une mise en place de chemins réservés exclusivement à la circulation des engins forestiers (débardeurs, tracteurs, etc..) pour éviter les tassements des sols. L'ONF met en place un cahier des charges spécifique qui fixe les obligations de l'exploitant du début à la fin de la coupe dans le strict respect du milieu forestier et notamment du paysage (remise en état des chemins, protection des sols, etc.) Les exploitants disposent de 12 à 18 mois pour achever le chantier et remettre le site en état. Pour éviter les dégâts aux sols et aux allées, les interventions sont interrompues dès que la portance du sol devient insuffisante au passage d'engins.

La suite de ces infos dans notre prochain journal !